

COMITÉ DE DISCIPLINE
Chambre de l'assurance de dommages

Audience du 26 septembre 2023

(par visioconférence)

Président : *M^e Patrick de Niverville*
Membre : *M^{me} Véronique Miller, agent en assurance de dommages des particuliers*
Membre : *M^{me} Anne-Marie Hurteau, agent en assurance de dommages*

Avocate du plaignant : *M^e Marie-Hélène Sylvestre*
Avocate de l'intimé(e): *M^e Sonia Paradis*

RÔLE

9 h 30 **Syndic de la Chambre de l'assurance de dommages**
c.
Francis St-Cyr-Lamothe, agent en assurance de dommages des particuliers **(3B)**
Certificat n° 225744
Plainte n° 2023-05-01(A)

(Audience sur culpabilité et sanction)

Nature de la plainte:

- Agir de manière négligente et/ou non professionnelle(art. 16 de la *Loi sur la distribution de produits et service financiers* et 37(1) du *Code des représentants en assurance de dommages*)

Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec le secrétaire du Comité de discipline au (514) 842-2591 poste 303 ou 1 800 361-7288.